

Commission de contrôle

Les réunions de la commission de contrôle sont publiques. Néanmoins, le public n'a pas accès aux pièces des dossiers examinés en séance. Seuls les membres de la commission de contrôle ont accès à ces éléments.

Ordre du jour

- Examen des mouvements intervenus sur les listes électorales : inscriptions et radiations
- Règlement des recours administratifs préalables (RAPO) déposés par les électeurs contestant une décision

Elle examinera les inscriptions et radiations visées entre le 27/05/2019 et le 19/02/2020 et statuera sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs.

Jeudi 20 février 2020 de 16h à 18h
salle du Conseil Municipal